



**CONTRAT INDIVIDUEL
DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE**
(En application de l'article L6353-3 du Code du travail)
DEVIS DE FORMATION

Entre :

- La SARL « OSTEONAT », L'organisme de Formation
- Et M/Mme/Mlle : le/la Stagiaire

Nom/ Prénom	
Adresse	
Téléphone portable	
Adresse email	
Personne en situation de Handicap	Cocher la case « PSH » dans le contrat de formation que vous nous renvoyez et voir instructions P.5 <input type="checkbox"/>

Est conclue la convention suivante,

Article 1 : Objet du contrat

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation suivante intitulée :

« Comprendre et appréhender les enjeux de la psychopathologie périnatale et pédiatrique précoce. De la grossesse aux 3 ans de l'enfant »

OSTEONAT - 6 résidence de l'Orangerie, 78170 LA CELLE SAINT CLOUD
Email : osteonatfc@gmail.com – Site www.osteonat.com – Téléphone : 0146069335
Numéro de déclaration d'activité 11 75 52295 75 - SIRET 804 583 821 00025

Article 2 : Nature et caractéristiques de la formation

- a) **Type de formation** : formation continue pour les ostéopathes et professionnels de la santé et des sciences humaines.
- b) **Objectif(s) de la formation** : Permettre aux ostéopathes (et autres praticiens de périnatalité), d'évaluer et de sensibiliser les patientes à leurs difficultés psychologiques.
Acquérir des compétences en matière d'observation du bébé et des interactions parents-bébé.
Être à l'aise dans sa pratique professionnelle auprès du nouveau-né et de ses parents, optimiser la prise en charge thérapeutique et s'inscrire dans une démarche transdisciplinaire.
Maîtriser les limites de ses compétences et de son écoute et savoir orienter efficacement.
- A l'issue de la formation, une attestation de présence et de compétence sera délivrée à chaque stagiaire.
- c) **Programme de formation** :
Voir document en annexe pages 5 et 6

Article 3 : Prérequis

Afin de suivre au mieux l'action de formation susvisée et obtenir la ou les qualifications auxquelles elle prépare, le stagiaire est informé qu'il est nécessaire de posséder, avant l'entrée en formation, le niveau de connaissance suivant : Ostéopathe DO inscrit à l'ARS, formé sur 5 ans, ou étudiant en 5e année d'un collège agréé d'ostéopathie ou Professionnel de la santé, du champ médico psycho social ou des sciences humaines.

Article 4 : Organisation de la formation :

L'action de formation aura lieu en 1 séminaire se déroulant aux dates suivantes :

31 octobre 2022 – 1^{er} novembre 2022

- a) L'action de formation a lieu à l'adresse suivante :
Hôtel Beauregard 691 Route d'Albertville, 74320 Sévrier
- b) Durée de la formation : **15 heures**.
- c) Les conditions générales dans lesquelles la formation est dispensée et notamment les moyens pédagogiques et techniques et les modalités de contrôle des connaissances sont les suivantes:
- Support de cours fourni au stagiaire en format PDF
 - Présentations PowerPoint
 - Pratiques individuelles entre les stagiaires
 - Vérification de l'acquisition de compétence

d) Les diplômes, titres ou références des responsables de la formation sont les suivantes :

▪ **M-C GENET**

Psychologue clinicienne; Docteur en psychologie clinique et en psychopathologie, Chercheuse

Intervenante Osteonat FC.

Psychologue consultante psychothérapeute Aubier : centre de soins psychologiques et de consultations parents-bébé en périnatalité, Bourg la Reine, EPS Érasme.

Laboratoire RePPEr (Recherches en psychiatrie périnatale et en psychopathologie à l'EPS Érasme), Antony.

Unité de recherches du Groupe Hospitalier Universitaire du Havre,

Formatrice au COPES.

Chargée de cours, université Paris V-René Descartes et Paris X-Nanterre.

Ex chef de service de l'Espace rencontre médiation, visites médiatisées (ERM) de CITHÉA, Paris

Ex-psychologue à la maternité Ambroise-Paré, Bourg-la-Reine.

Membre du laboratoire de Psychopathologie et Processus de Santé (LPPS), Université Paris Descarte

Article 5 : Inscription à la formation

La modalité d'inscription à la formation est la suivante :

Le Stagiaire adresse par voie électronique à osteonatfc@gmail.com ou postale le présent contrat accompagné :

- d'un justificatif de formation (copie du Diplôme d'Ostéopathie ou du certificat d'inscription au Registre ADELI, ou certificat de scolarité pour les étudiants de 5^{ème} année, ou copie de diplôme ou attestation de formation pour les stagiaires non ostéopathes (inscription validée par le conseil pédagogique)..
- d'un chèque de réservation ou d'un virement de 100,00€
IBAN : FR76 3000 3033 2000 0206 4505 812
BIC-ADRESSE SWIFT : SOGEFRPP
Le chèque ne sera encaissé qu'en cas d'annulation tardive par le stagiaire (voir alinéa 4 du présent article).
- L'organisme de formation accuse réception par courrier électronique du dossier et confirme l'inscription au stagiaire.
- Après signature du présent contrat, le stagiaire peut demander l'annulation de son inscription.
 - Si cette demande est faite plus de 30 jours avant le début de la formation, le chèque de réservation peut soit lui être renvoyé ou détruit, ou le virement remboursé si c'est une annulation, soit conservé par l'organisme si c'est une simple demande de report sur une autre formation.
 - Si l'annulation ou le report sont faits moins de 30 jours avant le début de la formation, l'organisme peut encaisser le montant du chèque de réservation et proposer un transfert sur la même formation à venir (le montant du chèque encaissé viendra alors en déduction du montant de la formation).
- L'organisme de formation se réserve la possibilité d'annuler une formation jusqu'à 30 jours avant la date du 1^{er} séminaire. Dans ce cas, les chèques de réservation seront au choix du stagiaire, soit détruits, soit renvoyés à l'émetteur, soit conservés par l'organisme en vue d'une formation ultérieure.

Article 6 : Dispositions financières

Le prix de l'action de formation est fixé à **400,00 euros**.

Le stagiaire s'engage à verser ce montant lors du premier jour de la formation (sauf accord particulier écrit avec l'organisme de formation).

Le chèque de réservation de 100,00€ sera restitué à cette occasion, le virement de 100€ sera déduit.

Article 7 : Interruption de stage

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au *prorata temporis* de leur valeur prévue au présent contrat.

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme ou de l'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat sera résilié selon les modalités financières suivantes :

Interruption du fait de l'organisme de formation : remboursement au prorata temporis.

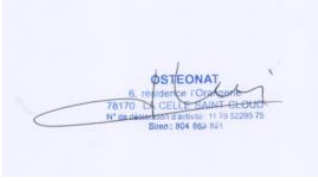
Interruption du fait du stagiaire pour un autre motif que la force majeure : pas de remboursement.

La force majeure est définie par la jurisprudence comme un élément imprévisible, insurmontable et étranger à la personne qui n'exécute pas ses obligations.

Article 8 : Litiges éventuels

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le Tribunal de Versailles sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en double exemplaire à _____ le ____/____/20____

<p>Pour le stagiaire date <i>(nom et qualité du signataire)</i></p>	<p>Pour l'organisme <i>(Nom et qualité du signataire)</i></p> <p>Thierry LEBOURSIER gérant</p> 
---	--

Merci de nous envoyer par voie électronique ou postale un exemplaire de ce contrat signé par vos soins accompagnés des documents nécessaire à votre inscription (Justificatif de formation ou certificat d'inscription ADELI, ainsi que chèque ou virement de réservation de 100,00€), afin que nous puissions valider votre inscription. Le règlement de la formation sera à verser, conformément l'article 6 du présent contrat, au premier jour de la première session.

Ce document est également destiné à vous permettre de solliciter éventuellement les organismes de financement de la formation professionnelle.



PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP :

En cas de handicap ou de difficulté d'accessibilité pour les stagiaires en présentant, il est impératif de :

1/ Cocher la case « PSH » dans le contrat de formation que vous nous renvoyez.

2/ Préciser la nature de votre handicap et vos demandes d'adaptation pour participer à la formation que vous souhaitez suivre. Vous pouvez préciser vos besoins par courriel à l'intention de Michèle Barrot notre référente PSH à notre adresse courriel : osteonatfc@gmail.com

Elle prendra contact avec-vous par téléphone pour évaluer les éventuelles adaptations pédagogiques et techniques d'accessibilité, vous permettant de suivre les cours dans les meilleures conditions. En cas de difficulté, nous prendrons contact avec les structures territoriales et les associations susceptibles de nous aider dans la mise en place individualisée de votre formation.

Tous les sites de formation, à Paris et en province ont une accessibilité conforme aux normes PMR.

Commentaires : _____



Planning Formation

« Comprendre et appréhender les enjeux de la psychopathologie périnatale et pédiatrique précoce. De la grossesse aux 3 ans de l'enfant »

	J1	J2
9h-10h45	Présentation du programme Objectifs et moyens Evaluation des problématiques des stagiaires MC GENET et Thierry LEBOURSIER DO MRO F	Fondements de l'observation du bébé : apports d'Esther Bick et T Brazelton
10h45	<i>pause</i>	<i>pause</i>
11h-12h45	Vulnérabilité physique et psychique du périnatal du côté des patients Du côté des professionnels	Compétences précoces du bébé et risques psychopathologiques à expressions somatiques
12h45-14h	<i>repas</i>	<i>repas</i>
14h 14h30	<i>évaluation</i>	<i>évaluation</i>
14h30 16h15	Les décompensations psychiques en post-natal	Matériel vidéo et clinique autour de l'observation du bébé dans différents cadres
16h15	<i>pause</i>	<i>pause</i>
16h30 18h15	Matériel vidéo et clinique Pratiques et jeux de rôles autour de cas cliniques apportés par les stagiaires	Pratiques et jeux de rôles autour de l'orientation des patients



Programme Formation

« Comprendre et appréhender les enjeux de la psychopathologie périnatale et pédiatrique précoce. De la grossesse aux 3 ans de l'enfant »

Envisager la période périnatale comme la période la plus à risque de décompensations psychiques

- Entrevoir quelles sont les différentes pathologies susceptibles d'être rencontrées durant cette période, apprendre à évaluer le risque et à adresser les patients.
- Blues du post-partum et dépression post-natale
 - Psychoses aiguës puerpérales
 - Différents états psychiatriques chroniques préexistant à la maternité
- Approfondir les connaissances nécessaires sur la dépression post-natale :
- Comment soutenir la parentalité des mères déprimées ?

Définitions et descriptions relatives à dépression post-natale et autres troubles de cette période :

- Epidémiologie, clinique, différentes formes cliniques, dépistage, compréhension psychodynamique, importance de l'anamnèse pour repérer les facteurs favorisants, conséquences sur les interactions mère-bébé et sur le développement et **les symptômes de ce dernier**.
- Pourquoi il est si difficile de mettre en œuvre un traitement ?
- Pourquoi la DPN peut-elle mettre en échec d'autres traitements comme ceux des ostéopathes ?
- Jeux de rôle professionnels : parler des difficultés et orienter : se positionner clairement.
- **L'observation du bébé et du grand nourrisson en consultation avec matériel vidéo : approfondir ses connaissances sur le bébé, les différentes étapes de son développement et l'expression de ses signes de souffrance ou de mal-être**
- Fondements de l'observation du bébé : apports d'Esther Bick et T Brazelton
- Compétences précoces du bébé
- Risques psychopathologiques à expression somatique : « coliques », trouble du sommeil, difficulté dans le portage, plagiocéphalie...
- Apprendre à penser le bébé avant traitement dans ses interactions avec ses parents.
- Aborder les troubles du développement précoce : troubles du tonus, de l'attention, de la communication.